

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERIONS ET Avis.
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 428.

VENDREDI.

19 AOUT 1831

INTERIEUR.

BRUXELLES, 17 août.

NÉCESSITÉ DE LA RÉVISION DES NOMINATIONS QUI ONT ÉTÉ FAITES DANS L'ARMÉE.

Après les journées de la révolution le gouvernement provisoire accueillant toutes les prétentions, satisfaisant toutes les fantaisies, se prêtant à toutes les sollicitations, distribua plus d'épaulettes de major, de colonel, etc., que Napoléon n'en avait accordées après les journées d'Austerlitz, de Wagram et de la Moskowa, à de vieux officiers éprouvés par vingt batailles.

Beaucoup d'individus, en effet, voulurent porter le riche et élégant uniforme d'officier, sans avoir jamais manié une arme, sans avoir aucune des connaissances nécessaires pour remplir avec honneur le grade qu'ils sollicitaient, sans que jamais la fumée de la poudre à canon eut bruni la blancheur de leur teint.

Et le gouvernement provisoire nommait, nommait, nommait.

Il jeta presque tous les brevets à ceux qui avaient combattu la révolution et à ceux qui, au jour du danger, étaient restés paisiblement dans leurs maisons ou avaient pris bravement la fuite.

On n'oublia, dans cette abondante distribution d'épaulettes de tous grades, que ceux qui s'étaient battus, parce qu'on chercha des officiers dans les antichambres au lieu de les chercher sur le champ de bataille.

Et ces grades qui avaient toujours été une prime d'encouragement accordée à de longs services, un but glorieux offert à la bravoure, un prix décerné au talent et au dévouement, furent presque uniquement la proie d'avidés solliciteurs et de misérables nullités.

Quelle a été la funeste conséquence de cette grande faute politique?

Que la patrie a été presque perdue par l'ineptie de quelques hommes, ineptie qui a rendu inutile le patriotisme du peuple et le courage de l'armée.

Nous nous sommes depuis long-temps élevés avec persévérance contre ces nominations que rien ne justifiait.

Il nous en coûtait d'attaquer des hommes dont quelques-uns ne nous étaient pas étrangers, de signaler l'ignorance là où nous eussions voulu le mérite; l'ambition là où nous eussions voulu le patriotisme.

Alors nous étions des brouillons à plaisir, des anarchistes; et parce qu'aucune considération particulière n'avait pu nous faire taire une vérité utile au bien public, nous étions presque réduits à marcher le front baissé et couvert de confusion.

Le monarque a pu reconnaître dans quel abîme l'on a manqué de précipiter un peuple brave qui eut fait des prodiges s'il avait eu à sa tête les hommes qui possédaient sa confiance, qui auraient su le guider.

Qu'il nomme une commission d'enquête, qu'il fasse justifier aux officiers de l'armée des titres sur lesquels ils ont obtenu leur nomination.

Imitons ce qui se pratique dans des pays dont les armes jouissent de quelque illustration: que l'on publie les promotions en mettant en regard les droits de chacun. Cela se fait en Angleterre tous les mois; en Autriche tous les deux mois; en Prusse tous les huit jours: avec cette précaution, les abus, les injustices deviennent impossibles.

Que l'intrigue, l'incapacité fassent place au patriotisme et au mérite: il en est plus que temps.

(Belge.)

Le général Daine, après avoir réorganisé son armée, est arrivé avec 12,000 hommes aux environs de Tirlemont, sans avoir connaissance des événements de Louvain. Il y rencontra le 15 les avant-postes ennemis. Ses guides de la Meuse les chargèrent et les poursuivirent jusque dans la ville. Il y a eu plusieurs morts et beaucoup de blessés. Force fut à l'ennemi d'envoyer un parlementaire pour suspendre cette attaque. Les prisonniers ont été rendus par le général Daine, qui n'a pas voulu contrevenir aux traités. Nul doute que si nous n'avions pas été arrêtés, le succès serait resté de notre côté.

— Le quartier-général de l'armée française est à Tirlemont. Les princes français et le maréchal Gérard ont eu dans cette ville une entrevue avec le prince d'Orange.

— On lit ce qui suit dans le *Noordstar* du 11:

« Nous devons au prince d'Orange, entre autres choses, d'acquiescer par la force de nos armes la possession de ce que les protocoles nous avaient vainement assuré. Nous évacuerons volontiers le territoire ennemi, aussitôt que justice aura été faite à nos autres droits, mais pas plus tôt. La France pourra facilement s'arroger l'honneur d'une intervention énergique dans les affaires de la Belgique, sans qu'on doive nous refuser nos seules et justes réclamations.

Le même journal, après avoir en quelque sorte approuvé la fin prochaine de la campagne, ajoute naïvement: « Les progrès de nos

troupes et les succès de nos armes font augmenter le nombre de ceux qui se présentent pour y prendre part. Bravo! qu'on ne tarde pas de remplir les lacunes faites dans nos rangs, qu'on s'empresse de venger nos morts et nos blessés. »

— On écrit de Westcapelle, 14 août, 5 heures du soir:

« Le canon se fait entendre du côté de Hasegras. Une canonnière s'approche de notre batterie et se voit bientôt endommagée au point qu'on est obligé d'éteindre la flamme qui veut la dévorer.

— Nous apprenons que le colonel Nandenbroek s'est retiré à temps de son expédition le long de la Meuse, sur le territoire hollandais. Il est rentré dans Venloo sans danger. Cette ville n'a pas été attaquée jusqu'ici par les Hollandais.

— Un avis anglais a jeté l'ancre hier devant la citadelle d'Anvers; il était chargé d'une dépêche par laquelle l'amiral Codrington invite le général Chassé de faire replacer les balises qu'il a fait enlever dans l'Escant.

— Il est question, en ce moment, d'un changement dans le personnel du ministère: M. de Brouckere prendrait, dit-on, le portefeuille de la guerre, M. Lebeau rentrerait aux affaires étrangères, et M. Tecman, ingénieur en chef des ponts et chaussées, aurait le ministère de l'intérieur.

Nous ne savons encore jusqu'à quel point cette nouvelle est fondée; une chose certaine, c'est qu'il importe de donner au pays un ministère qui soit environné de la confiance publique: la chose est difficile, elle n'est pourtant pas impossible, si l'on veut se mettre au-dessus de certaines préventions, de certaines haines, et se soustraire à l'influence de certaine coterie qui n'a déjà que trop compromis notre cause et notre pays.

(Belge.)

— Le *Messenger de Gand* nous apprend que cinq filatures viennent de chômer, il a soin de laisser ignorer, si c'était par des fonds parti-culiers qu'elles étaient alimentées, ou si elles étaient du nombre de celles qui ne se soutenaient qu'à l'aide du million merlin? Ces secrets sont pour lui et ses amis.

— D'après des lettres de Cracovie, le choléra continue toujours d'exercer ses ravages dans cette ville et aux environs, sans avoir nullement diminué d'intensité.

— L'épidémie marche à grands pas de Pesth en Hongrie vers les frontières de l'Allemagne; elle a déjà attaqué beaucoup d'habitans de Kran, et ses traces se font remarquer d'après les nouvelles d'aujourd'hui, dans la ville de Raab. Nous avons cependant l'espoir que, grâce aux mesures énergiques prises par le gouvernement de ce côté comme de celui de la Gallicie, nous en serons quittes pour la peur.

— Le quartier-général du commandant de la Flandre orientale, Moyart, se trouve actuellement à Lapscheure.

(Standaard van Vl.)

— Le prince héréditaire s'est informé avec intérêt de l'artilleur qui pointait les pièces de l'une de nos batteries près de la porte de Diest, et manifesté ses regrets de ne pouvoir lui témoigner combien il apprécie le mérite, dans quelque rang qu'il se trouve. Cette batterie est l'une de celles qui a fait le plus de mal à l'ennemi; elle était servie par les artilleurs de la garde civique de Namur et de Mons. Un nommé Collinet s'y est particulièrement distingué.

— Nous apprenons qu'il se trouve à Andenarde 40 à 50 canons sans affûts. Si le pays avait encore besoin de preuves pour être convaincu de la perfide inaction et de la coupable négligence de nos faiseurs, celle-ci, si ce qu'on nous apprend est bien réel, donnerait une nouvelle force à un acte d'accusation.

— La *Gazette* allemande de Francfort contient l'extrait suivant d'une lettre datée des frontières de la Saxe, du 1^{er}. Quant aux affaires politiques, et spécialement celles de la Pologne, nos regards sont toujours fixés sur la Prusse, persuadés qu'on est que c'est cette puissance seule qui peut décider quelque chose en faveur de cette cause. Nous sommes cependant affermis dans notre espoir de voir bientôt un rapprochement s'effectuer entre les parties belligérantes, depuis que nous avons appris de Toeplitz, séjour actuel du roi de Prusse, que le prince Antoine Radziwill était parti de Berlin en qualité de négociateur. On assure que les ravages causés dans ses états par le choléra-morbus auraient déterminé l'empereur Nicolas de prêter l'oreille aux propositions pacifiques; et on ajoute que le généralissime comte Paskewitsch était muni des pouvoirs les plus amples pour convenir d'une armistice avec les Polonais.

D'après le même journal, la nouvelle de l'intervention de la France dans les affaires de la Belgique ne serait arrivée à Amsterdam (et de là à Francfort) que par la voie de Londres.

— Nous apprenons à l'instant que les jugemens qui suivent ont été rendus par le conseil de guerre en campagne de l'armée de la Meuse:

1^o Deux juifs convaincus d'espionnage ont été condamnés à être fusillés: l'exécution a eu lieu hier à onze heures du matin.

2^o Un officier, pour avoir quitté les drapeaux, a été cassé et déclaré infâme.

3° Deux militaires, pour avoir répandu des bruits alarmans, propres à exciter le désordre, ont été condamnés à dix années de brouette.

4° Quatre militaires, pour avoir lâchement abandonné leurs armes en présence de l'ennemi, ont été condamnés à quinze années de brouette.

Tongres n'est occupé que par onze à douze cents hommes qui ont établi des barricades du côté de Liège. Nos forts sont en bon état de défense.

A monsieur le rédacteur du *Moniteur Belge*.

Lierre, 15 août.

Dans votre journal du 13, vous rendez compte de l'affaire qu'a eu à soutenir le 12^e régiment au Jorris-Winghe; les détails qui vous ont été communiqués, et qui sans doute pourraient compromettre la délicatesse du major Gillain, sont inexacts. Je ferai remarquer que l'engagement a été soutenu par une colonne formée du 2^e bataillon, commandé par le major Duvivier, éclairé des voltigeurs et de la 4^e compagnie du 2^e bataillon, ayant à leur tête le major Wallet, et que par conséquent le major Gillain, attaché au 1^{er} bataillon, n'a pu prendre aucune part à l'affaire.

L'ennemi nous opposait des forces considérables en cavalerie et en artillerie, et le désavantage de nos positions nous a bientôt obligés à nous déployer en tirailleurs. Notre retraite a été effectuée régulièrement jusqu'au point où le restant des bataillons s'échelonnait. Nos pertes n'ont pas été considérables; le major Duvivier a été blessé à l'épaule. On a trouvé parmi nos morts, un soldat mutilé de coups de sabre: tout porte à croire que ce brave, après sa mort, est devenu l'objet d'une féroce et inutile vengeance.

Il est vraiment à regretter que dans cette affaire comme dans toutes celles qui l'ont précédée et suivie, le régiment ait été exposé à une destruction certaine, faute d'être appuyé par des forces convenables. La seule preuve qui m'est permis de donner de sa fortune, c'est que depuis le 5 jusqu'au 12 il compte deux officiers morts (le capitaine Demool et le lieutenant Guenot); treize blessés (le major Duvivier, les capitaines Madesenat, Nugues, Antoine, Martin, Lequelin; les lieutenants Brantt, Lecoup Fessard, Bignau, Marot, Champigny, Delescaille), et quatre absens présumés morts ou prisonniers. Des pertes en sous-officiers et soldats sont dans le même rapport. L'effectif du corps ayant la campagne ne s'élevait pas au-dessus de 1000 hommes, officiers compris.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Aug. CHIRAC, capitaine au 12^e régiment.

ANVERS, 16 août.

Quelques coups de fusil ont été échangés dimanche au matin entre la citadelle et nos postes avancés. La cause était que la détente du fusil d'un des nôtres étant partie, les Hollandais ont riposté à ce coup qu'ils croyaient avoir été tiré sur eux.

— Depuis hier, une partie de l'escadre hollandaise, mouillée au *Pype Tabac*, est descendue la rivière et est hors de vue.

Escadre hollandaise.

Le 15, au soir, il ne restait plus de l'escadre de blocus que,

Savoir :

2 Corvettes et une canonnière vis-à-vis Blaeuw-Huys.

1 Frégate à Sainte-Marie.

1 Corvette idem.

3 Canonnières.

1 Brick dans le Willems-Beeck.

1 Vaisseau (le *Zélandais*), à Lillo.

1 Canonnière idem.

1 Canonnière à Lieffkenshoek.

La bombarde la *Méduse* avait déjà dépassé Lillo à sept heures du soir et continuait à descendre le fleuve, remorquée par le bateau à vapeur le *Curaçao*.

En sorte que de cette escadre de 22 voiles de guerre, il ne restait plus que 12 bâtimens le 15 au soir.

— Les quatre navires de commerce pris par les Hollandais ont été relâchés ce matin à onze heures.

NOUVELLES DU CAPITALEN-DAM, 15 août.

(Extrait du *Journal des Flandres*.)

Tout est tranquille dans ces environs; les Hollandais n'ayant plus rien à dévaster ici, s'occupent dans le polder susdit à voler les récoltes que des propriétaires et cultivateurs belges y avaient fait couper, et qui étaient prêtes à être engrangées. Le sieur F. de Sinet, de Watervliet, occupe dans ce polder, à titre de bai, deux parties de terre sur lesquelles se trouvaient environ 17 arpens de froment; l'ennemi vient de les enlever et de les transporter à Ysendycke, comme il a transporté à Bierlyliet les meubles, grains et bestiaux de deux fermes dans le Clara polder, appartenant à des propriétaires belges. Un séquestre, jusqu'ici négligé par nos gouvernans, sur tout ce qui appartient à des sujets hollandais et qui se trouve sur notre territoire, doit servir de garantie contre ces vols et ces brigandages, et si le gouvernement ne s'empresse pas de le faire, les parties souffrantes feront bien de réclamer la loi de droit, l'autorisation de saisir ce qui se trouve caché dans plusieurs villes et dont on connaît les détenteurs.

SAINT-TROND, 17 août.

Le prince d'Orange a accepté hier le déjeuner qui lui a été offert à Tirlemont, par le maréchal Gérard. Les troupes hollandaises ont quitté St Trond aujourd'hui à sept heures du matin; elles se sont dirigées sur Hasselt. Les deux princes étaient à cheval. Le prince d'Orange avançait de quelques pas son état-major. Il saluait de la main les personnes qui se trouvaient sur son passage, et disait à tous: « Adieu, au revoir. »

Les Français sont attendus d'un moment à l'autre. Il est 9 heures.

— Les Hollandais viennent de frapper la commune de Roelenge d'une contribution en nature dont l'évaluation s'élève à 700 florins.

TOURNAY, 16 août.

Dimanche, vers quatre heures de l'après-midi, a eu lieu le départ du premier ban de la garde civique de notre ville, sous le commandement de M. le major Landas. Deux pièces de campagne, conduites par les artilleurs volontaires, étaient à leur suite. Un détachement des bans sédentaires les escortait. MM. le commandant de la place et le colonel des gardes civiques, les accompagnèrent jusqu'aux limites.

— Deux bataillons du 11^e régiment de chasseurs français, arrivés dimanche en cette ville, sont partis le lendemain matin, se dirigeant sur Bruxelles. Depuis lors, notre ville est sans troupes françaises. On attend aujourd'hui, de la cavalerie.

NAMUR, 18 août.

Le moment des élections n'est pas éloigné. Jamais peut-être, dans les annales de notre histoire, on ne fera mention d'une chambre législative appelée à statuer sur des points aussi importants que ceux qui seront soumis à la décision des représentans que le pays va choisir. Des lois importantes à reviser, d'autres plus importantes encore à faire, la mise en accusation à décréter de ceux dont l'incapacité ou la trahison ont mis l'indépendance nationale à deux doigts de sa ruine; voilà, certes, plus qu'il n'en faut pour exiger de chaque citoyen l'attention la plus scrupuleuse dans les choix qu'il s'apprête à faire. De l'énergie, une rigoureuse impartialité, un caractère inaccessible à toute considération personnelle, l'intention bien prononcée surtout de faire cesser les dilapidations et de diminuer les charges du pays, ce sont là des qualités que les électeurs doivent s'attacher à trouver réunies dans tout candidat qui réclamera leurs suffrages. Un homme dont le vote au congrès a toujours été consciencieux, dont les bonnes intentions et le caractère énergique sont suffisamment connus, est M. Justin de Labeville. Nous ignorons s'il songe à se porter parmi les candidats à la prochaine législature; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, si telle est son intention, les électeurs, en le nommant, trouveront en lui un zélé défenseur de leurs droits et de leurs intérêts, un citoyen qui n'a ni le besoin ni la volonté de faire la cour à personne.

A.

Comme notre intention n'est jamais d'inculper la conduite de quelqu'un sans le nommer, nous aurions pu nous empêcher de donner place dans notre journal à la lettre de M. Frédéric, que nous étions loin de vouloir attaquer. M. Frédéric, en effet, a pu non-seulement, sans être traître, mais même, en vertu de son devoir, faire confectonner des cartouches d'exercice; mais elles n'ont pas pu être délivrées sur le champ de bataille sans donner lieu à des soupçons de la plus haute gravité. Nous n'avons signalé personne, mais il est incontestable que des cartouches sans balle et d'autres, où il se trouvait de la terre mêlée à la poudre, ont été délivrées à des gardes civiques de Namur, pour aller à l'ennemi. Nous avons bon nombre de témoins de ce fait; il y a, parmi ces témoins, des personnages dont le témoignage est au-dessus de toute critique.

— Persuadé que tout ce qui est relatif au 1^{er} bataillon du 1^{er} ban de notre garde civique, parti de Namur le sept de ce mois, doit intéresser tous les Namurois, je prends la confiance de vous adresser quelques détails sur la courte et désastreuse campagne à laquelle il a pris part.

Le bataillon, arrivé à Perwez le sept dans la soirée, reçut, à une heure de la nuit, l'ordre de se rendre sur-le-champ à Tirlemont; il y arriva dans la matinée du huit, et y resta jusqu'au dix, sans recevoir d'ordres du quartier-général, et sans la moindre communication avec l'armée; pas d'artillerie ni de cavalerie pour le soutenir et faire des reconnaissances; il était seul, isolé, et comme oublié de tout le reste. Le dix, vers onze heures du matin, des paysans à cheval annoncèrent l'approche de l'ennemi. Le bataillon, formé aussitôt en colonne, fut le reconnaître; la 1^{re} compagnie fut placée à la porte de Maestricht et les trois autres se dirigèrent le long des remparts, vers celle de Louvain, par où devait s'opérer la retraite.

Le commandant alla lui-même donner l'ordre à la 1^{re} compagnie qui, protégeant la retraite par un feu de tirailleurs bien nourri, et qui déjà avait eu trois hommes blessés, de se replier sur le derrière du bataillon qui se retirait tranquillement par l'endroit désigné. La troupe se dirigeait donc à travers les prairies vers la route de Louvain; le major s'étant présenté pour rejoindre le bataillon, rencontra une barrière et des fossés impossibles à franchir et d'un autre côté des cuirassiers hollandais qui s'apprêtaient à le cerner; il n'eut que la ressource de donner des éperons à son cheval, et en longeant les prairies regagna, à une lieue plus loin, son bataillon, diminué cependant de quelques hommes qui, au lieu de se diriger vers la route désignée pour la retraite, avaient pris celle de Jodoigne.

Rallié à Lonvensoul, le bataillon y rencontra, vers une heure après-

midi, le corps d'armée, où se trouvait le Roi. On fit halte, et aussitôt un lieutenant, accompagné de quatre hommes, fut envoyé à Louvain pour chercher des vivres de campagne. Ils revinrent très-tard dans la nuit avec deux charrettes et ne retrouvèrent plus le bataillon qu'on avait envoyé en tirailleurs dans les hauteurs sur la gauche de la route de Louvain à Tirlemont, qui venait d'y recevoir l'ordre de se replier sur Louvain. Il y arriva, et fut placé au bivouac sur le boulevard.

Il s'apprêtait à toucher à des vivres dont il était privé depuis deux jours, lorsque le roi vint le passer en revue, lui accorda des éloges sur la manière dont il s'était comporté à Tirlemont, et lui donna l'ordre de le suivre à l'armée. Le bataillon partit aussitôt, traversa toute l'armée, et fut placé à environ un quart de lieue du village de Battersen, que le 12^e régiment enleva à la bayonnette dans la soirée du jeudi. L'action était engagée, lorsqu'un cri de sauve qui peut se fit entendre, et opéra une déroute parmi les troupes qui se trouvaient en-deça du village. Les Namurois restèrent cependant à leur poste, pas un homme ne quitta les rangs, et aux cris de *vive Namur! vive les Belges!* ils parvinrent à rallier les fuyards. Cette terreur panique passée, et la nuit étant survenue, ils bivouaquèrent sur le champ de bataille. Nos braves mourraient de faim, le commandant avait déjà, mais sans succès, envoyé différentes fois pour se procurer des vivres; enfin, croyant que sa présence serait plus efficace, il se rendit lui-même à Louvain à cet effet. Il était alors onze heures du soir. Arrivé au collège philosophique avec l'officier quartier-maître et trois simples gardes, on leur répondit que M. l'intendant militaire était au lit et qu'ils ne pourraient rien avoir avant cinq heures du matin. C'est seulement alors qu'ils parvinrent à se procurer de la viande fraîche et du pain; le convoi se dirigeait vers le bataillon, lorsqu'arrivé à une demi-lieue au-delà de Louvain, il n'eut que le temps de faire volte-face et de retourner d'où il venait, tant la déroute devenait générale. Dans cette terrible bagarre, il fut donc impossible au commandant de rejoindre son bataillon, qui, pendant ce temps, se défendait avec opiniâtreté dans un petit bois près de Battersen, où il fut extrêmement maltraité, fut forcé de battre en retraite, et rentra à Louvain par la porte de Tirlemont, le douze vers huit heures du matin.

Les deux pièces de canon placées à cette porte pour la défendre contre l'ennemi, avaient été enclouées; les troupes étaient montées le long des remparts, et l'on ne savait, à défaut d'ordres et de commandement, si l'on défendrait ou non la ville; ce qui fit que notre bataillon se désorganisa: on publia alors une suspension d'armes jusqu'au lendemain à midi; la porte de Malines était libre, de manière que tout le monde se retira par cette porte dans la matinée du 13, et se porta par là sur Bruxelles, où l'on nous donna ordre de nous rendre à Namur. Voici, en peu de mots, notre itinéraire; je vous en garanti toute la vérité, et j'ose espérer que vous lui accorderez une place dans vos colonnes.

Agréez, Monsieur, l'assurance, etc.

EXTERIEUR.

5771

FRANCE. — Paris, 15 août.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Paris, la France, l'Europe entière, sauront bientôt le triste spectacle que vient d'offrir l'assemblée des représentans d'une grande nation! Ils auront vu les députés du premier peuple de l'univers se chicaner sur la valeur d'un mot, alors qu'il s'agit d'une nation tout entière, d'une nation généreuse qui va succomber sous le fer d'un peuple à demi barbare qu'on jette sur elle; ils délibèrent, et le sang coule à Varsovie! ils délibèrent et la Pologne meurt!

Les ministres se sont conduits comme des hommes trompés dans leurs espérances, aigris par les obstacles qui renversent leurs projets, s'accrochant machinalement à un pouvoir qui leur échappe, et dont jusqu'à ce jour ils ont fait, malgré un zèle sincère, l'usage le plus fâcheux. Ils parlaient de leur sympathie pour la Pologne!... Mais, quels en ont été les effets? Ont-ils retenu un seul Cosaque au-delà de la Vistule depuis quatre mois qu'ils négocient? Ont-ils fait suspendre en Prusse un seul envoi de vivres? Ont-ils obtenu de l'Autriche la délivrance d'un seul prisonnier? Ils ont négocié, ils ont timidement lancé quelques mots au nom de la France, et leur voix n'a point été écoutée! Et lorsqu'un peuple de quatre millions d'habitans sans armes et sans argent résiste à la Russie, à la Russie aidée par la Prusse et l'Autriche, ils cherchent encore à équivoquer sur la manifestation des sympathies de la France! Assez de ces frayeurs de bourse et de salon! La France ne veut pas que la Pologne périsse; et dans l'anniversaire de son glorieux affranchissement elle en a unanimement manifesté le vœu! Les destinées des Polonais sont celles de la France, les révolutions de France et de Pologne sont solidaires.

Et, en présence de si généreux sentimens, de si vives sympathies, on a vu la tribune française retenir de tristes commentaires sur de honteux traités; on a vu tout justifier, tout, jusqu'à la sainte-alliance; tout, jusqu'à l'intervention autrichienne en Italie! et c'est le ministère qui, s'est chargé d'une aussi courageuse tâche!

Vollà donc où peut conduire un amour étroit et mal éclairé de la paix.

Mais ni la pusillanimité du ministère, ni le subit catholicisme de M. de Montalivet, ni l'anathème prononcé par lui contre les Italiens qui avaient voulu briser un pouvoir nécessaire, suivant lui, à l'équilibre de l'Europe, ne sont pas plus dignes de pitié que la scène de désordre à laquelle a donné lieu l'obstination de M. Périer.

M. Périer a voulu parler contre un amendement proposé par M. Bignon en faveur de la Pologne, lorsque la discussion était close. La chambre a refusé de l'entendre. M. Périer s'est cramponné à la tribune pâle de colère; il est resté pendant trois quarts d'heure exposé aux interpellations sans prononcer son discours. Ses collègues étaient muets, impassibles sur leurs bancs; les centres étaient stupéfaits; le président n'a eu d'autre moyen de rétablir l'ordre que de lever la séance.

Sans doute toute la presse libérale va faire un crime à M. Périer d'avoir voulu violer un article du règlement. Nous qui ne croyons pas que ce soit un cas pendable, surtout en des circonstances graves, et qui d'ailleurs sommes persuadés que la légalité fournirait à volonté des argumens pour lui et contre lui, nous n'insisterons pas sur ce grief.

M. Périer a eu tort, mais son tort a été de réclamer impérieusement l'abandon de la Pologne; son tort a été dans l'entêtement d'écolier avec lequel il a voulu imposer son discours, dans le ton avec lequel il a répondu aux reproches de l'opposition, lorsqu'il lui eût été si facile de se retirer du débat en homme d'esprit, avec les honneurs de la guerre. Son tort a été dans la maladresse imprudente avec laquelle il a compromis l'autorité dont il est dépositaire, et qu'il se dit et se croit cependant seul capable de faire respecter.

(Globe.)

« Les députés ne sont pas ici pour demander des places: ils ont un autre devoir à remplir. » Ces fières paroles, prononcées dans la séance du 12 par M. le président du conseil, peuvent donner matière à plus d'une réflexion.

C'est une belle attitude à prendre pour un ministère que cette renonciation solennelle à tous moyens d'influence autres que ses discours de tribune et ses actes officiels; mais il n'est pas de beau sentiment dont l'exagération ne puisse produire de mauvais fruits, et l'on n'a pas accueilli partout avec faveur cette prétention un peu trop romaine de fermer l'oreille aux conseils des membres de la chambre sur le choix des fonctionnaires à envoyer dans leurs départemens.

Qu'un député doive s'abstenir de toute sollicitation pour lui-même ou pour ses proches, c'est ce dont le souvenir des trois cents et le sentiment de la pudeur publique ont fait une nécessité pour le pays. Que ce même député soit sévèrement repoussé dans ses tentatives pour couvrir les départemens étrangers au sien des protégés que lui impose sa reconnaissance envers ses propres électeurs, c'est ce que conseillent également l'intérêt des services publics et la dignité de la représentation nationale. Mais qu'il ne lui soit pas permis de recommander, pour les fonctions qui viennent à vaquer dans la portion du pays dont il est plus spécialement le mandataire, les hommes dans lesquels l'opinion locale se plaît à reconnaître intégrité, patriotisme, talent, c'est ce qu'on peut rigoureusement induire du gouvernement représentatif, mais c'est ce dont, dans l'état actuel des choses, la pratique serait funeste.

Le pouvoir exécutif doit être fort; et l'un des événemens de cette force doit être, nous le savons, sa complète indépendance dans la nomination de ses agens. Mais pour que cette indépendance devienne profitable, il faut qu'elle exerce dans la limite de règles invariables posées dans l'intérêt combiné des fonctionnaires et du pays. C'est ce qui se passe dans les armées de terre et de mer, où, grâce au respect du principe hiérarchique, les promotions se font rarement au gré du caprice ou des passions du jour; mais c'est ce qu'on chercherait vainement dans le choix des magistrats administratifs et judiciaires.

On parle d'une réforme à peu près complète dans le personnel des préfetures et des sous-préfetures. Cette opération se compose de deux actes distincts, la révocation et le remplacement. La difficulté ne sera pas grande pour former les tables de destitution; les fautes commises depuis un an sur tous les points du royaume parlent assez haut. Mais nous demanderons à M. le président du conseil à quel titre il espère faire de meilleurs choix que ses prédécesseurs, et ce qu'il a fondé pour que cette tâche soit rendue plus facile à ses successeurs. Un ministre, quelque perçant que soit son regard, ne saurait discerner dans la foule des solliciteurs qui l'entourent les bonnes et les mauvaises qualités, les bons ou les mauvais antécédens par lesquels chacun d'eux se distingue. Quelle garantie de savoir et d'aptitude peuvent offrir des candidats qui n'ont éprouvé ni des examens préalables ni les fonctions d'un poste inférieur? Quelle sympathie peut trouver auprès de ses administrés un magistrat dont les sentimens politiques ne leur ont été révélés par aucun acte ni par aucun écrit, et dont, au moment où il débarque de la capitale, on ne sait absolument rien, si ce n'est le nom de son protecteur ou de sa protectrice? Quelle confiance d'ailleurs peut inspirer la gestion d'un homme à qui aucune loi n'assure la récompense de son mérite et de ses labeurs, et qui souvent ne s'est déterminé à affronter les dégoûts et les vicissitudes de l'administration que pour n'avoir pas réussi à se frayer ailleurs une route honorable?

Un des premiers besoins du moment, nous l'avons dit cent fois, c'est l'institution d'une charte administrative. Les meilleures choses ne pouvant s'accomplir que par la main des hommes, l'organisation légale et régulière des hiérarchies est le préalable indispensable de tout essai d'amélioration dans le système administratif et financier.

(Temps.)

Hier, le roi a présidé le conseil des ministres à trois heures après-midi.

S. M. a travaillé avec M. le ministre de la guerre.

A trois heures, MM. les commandans et officiers de la garde nationale et de la garnison de Paris ont été admis à l'honneur de présenter leurs félicitations à la reine à l'occasion de sa fête.

— Il y a eu quelques troubles dans un faubourg de Hambourg, qui n'a pu obtenir du gouvernement d'être traité comme la ville pour la clôture des portes le soir. Les réverbères ont été cassés, et la force armée attaquée. On a étouffé les troubles, à ce qu'il paraît, sans accorder aux habitans du faubourg ce qu'ils demandaient.

— Cinq Prussiens déguisés en juifs polonais sont entrés à Boulay (Moselle), demandant l'hospitalité; ils ont été arrêtés; on les a fouillés, et on a trouvé sur chacun d'eux une livre de poison. (*Ind. de l'Est.*)

— On dit que M. de Verther a informé M. Sébastiani que son cabinet désavouait les hostilités entreprises par le roi de Hollande, et donnait sa pleine adhésion aux mesures arrêtées par le gouvernement français.

— On assure qu'un courrier est parti pour faire connaître aux ducs d'Orléans et de Nemours qu'ils doivent revenir à Paris.

Nouvelles de Pologne.

Varsovie, 3 août.

— Nos feuilles disent que les Russes, au nombre de quelques mille, auraient levé inopinément le camp près de Sidlitz, qu'ils auraient passé le Bug, traversant Lovice et qu'on ne peut se rendre compte de cette manœuvre.

Des juifs arrivant de Sidlitz, Constantinow et Mindsiezcz, répandirent le bruit que le général Dambinsky se serait rendu de Wislocz à la ville de Brzesc-Letewsky, qu'il aurait pris d'assaut. On s'est également aperçu d'un grand mouvement dans le corps de Ruddiger qui, inopinément, a quitté la Vistule.

Cependant la *Gazette d'Etat* dément la prise de Brzesc-Letewsky et déclare que le mouvement des Russes provient du passage du Bug par Dembinsky et la crainte d'être pris en flanc par les Polonais. Ledit général vient d'envoyer son adjudant à Varsovie, annonçant qu'il s'approche de la capitale. On dit qu'il est arrivé hier, à Stoczek au-delà de la Lewetz et qu'il y a pris une position tellement formidable qu'il ne craint pas les Russes et qu'il peut y attendre les ordres du gouvernement, soit pour se rendre à Praga ou pour attaquer le général Golwin. Il a avec lui 5000 hommes de bonne cavalerie, 6 canons, beaucoup de munitions; en outre un grand nombre de blessés et de prisonniers Russes.

Le 4 août. — Quelques divisions de cavalerie russe; sont au-delà de la Bzura. Le général Witt commande l'avant-garde. Paskévitch était, il y a trois jours, à Kudno. Le général Dembinsky est arrivé à Varsovie et s'est rendu de suite au gouvernement. Le général Ruddiger vient d'envoyer de nouveau quelques détachemens sur la rive gauche de la Vistule, entr'autre à Rachow, Joseffow et Solez.

ANGLETERRE. — Londres, 13 août.

Il y a des raisons pour croire que l'ex-empereur D. Pedro ne tardera pas à retourner à Paris. Les voyages fréquents de D. Pedro en France et de France en Angleterre, donnent beaucoup de poids au bruit qui court dans les hautes sociétés, que les cabinets de Londres et de Paris s'occupent de placer sur le trône de Portugal la jeune reine dona Maria.

POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

PIÈCE OFFICIELLE.

LÉOPOLD 1^{er}, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut!

Avons arrêté et arrêtons:

Article 1^{er}. Le sieur Charles de Bronckere, notre aide-de-camp, colonel d'artillerie, est nommé ministre de la guerre, en remplacement du sieur baron de Faily, dont la démission est acceptée.

Art. 2. Le sieur Théodore Techman, inspecteur-général des ponts et chaussées, est nommé par intérim ministre de l'intérieur, en remplacement du sieur Charles de Bronckere.

Notre ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 18 août 1831.

Signé, LÉOPOLD.

Par le roi,

Le ministre des affaires étrangères,

Signé, DE MEULENAERE.

— Le bruit de la rentrée de M. Lebeau au ministère des affaires étrangères ne s'est pas renouvelé; nous l'annonçons avec plaisir. On s'occupait beaucoup hier du licenciement de la garde civique et même de celui de notre armée. L'opinion publique paraît être favorable à ces deux mesures. Il n'y a de décidé que le renvoi des gardes civiques dans leurs foyers. La conduite de plusieurs officiers sera soumise à un conseil de guerre.

— Il est entré en ville hier plusieurs chariots de blessés venant de Louvain.

Après avoir parlé des Hollandais, qui s'applaudissent de leur triomphe, le *Courrier* dit:

« Une justice à rendre aux Hollandais, c'est que leur longue existence comme nation indépendante leur a permis de se créer une politique nationale qui sait utiliser, dans l'intérêt de l'état, jusqu'aux plus petits avantages; et il est rare qu'ils aient manqué d'hommes habiles à manier cette politique.

En Belgique, au contraire, des circonstances toutes différentes ont

jusqu'ici occasionné une lacune notable dans nos moyens de gouvernement. La nation belge, quoiqu'on en dise, a aussi un profond sentiment de fierté, de nationalité et d'indépendance. Chaque fois que la nation a pu s'exprimer comme nation, elle l'a fait avec un ensemble digne de remarque. Voyez plutôt les événemens de la révolution de 1830, les résolutions du congrès, la réception de Léopold, etc. Mais parmi les hommes appelés à nous gouverner jusqu'à ce jour, nous en avons eu bien peu qui aient compris comme il faut l'école politique qu'il fallait suivre pour tirer parti de toutes nos ressources.

Nos traditions gouvernementales étant étrangères et d'origine différente, à cause des différens régimes auxquels nous avons été soumis pendant le cours d'une seule génération, il en est résulté que toute politique de tradition était dangereuse en Belgique, parce qu'elle avait pour premier résultat de froisser toujours quelques provinces quand elle en satisfaisait à demi quelques autres. En effet, la politique de tradition française déplait aux Flamands, aux catholiques, au commerce d'entrepôt; la politique de tradition hollandaise, qui peut plaire aux industriels, aux fonctionnaires, au haut commerce, déplait aux Wallons, aux professions libérales, etc.

Malheureusement la politique vraiment belge, celle qui peut mettre tous les intérêts d'accord, parler à toutes les passions, à tous les préjugés un langage propre à être également compris de tous; cette politique est toute entière à créer; et comme une création suppose du génie, nos hommes d'état n'ont pu suivre encore que les traditions. La Belgique s'en est ressentie.

Notre plus vive crainte est qu'elle ne s'en ressente bien davantage maintenant dans les négociations politiques qui vont renaitre par suite des derniers événemens. Quel système pourront adopter et faire valoir avantageusement pour la Belgique au milieu des ambitions et des jalousies françaises, anglaises, hollandaises où elle est de nouveau jetée, ces prétendus hommes d'état qui n'ont pas même fait preuve jusqu'ici de la prévision la plus commune, et qui souvent n'ont raisonné les avantages de leur plus profonde combinaison que sous le point de vue de leur intérêt personnel?

Ah! si la Belgique n'est vaincue aujourd'hui par la Hollande que sur le champ de bataille, à quel immense danger elle aura encore échappé!

M. l'évêque de Liège vient de donner une nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte aux malheureux, et de son dévouement au pays qui l'a adopté: les victimes de la férocité hollandaise auront à bénir sa charité. Voici une lettre que ce prélat a adressée récemment à M. le bourgmestre, et qui justifiera ce que nous disons ici:

Monsieur le bourgmestre,

Nous vous offrons mille francs (ci-joints) pour aider à subvenir aux besoins les plus pressans de la patrie (1). Nous désirons que cette somme soit principalement employée à secourir les veuves et orphelins que laisseront tant de nos braves morts sur le champ-d'honneur.

Mais ce n'est pas à ce léger don que nous voulons borner la preuve du vif intérêt que nous portons à la chose publique.

Comme c'est notre diocèse qui a été jusqu'ici le principal théâtre de la guerre (2), nous sentons nos entrailles vivement émues, à la vue de tant de malheureux que l'incendie et le pillage ont déjà réduits ou réduiront encore à la dernière misère. Leur père à tous, nous voudrions les soulager tous. Nous avons donc conçu le dessein de former au bureau de notre secrétariat une caisse de secours pour le Limbourg, où nous allons déposer pour notre part mille autres francs.

Et si ce plan et notre lettre vous paraissent dignes d'être rendus publics, nous invitons par là même toutes les fabriques des églises de Liège, MM. les chanoines de la ville et curés et ecclésiastiques de la ville et de tous les cantons du diocèse où la guerre n'a point pénétré, à y envoyer le tribut volontaire de leur charité, et celui de toutes les âmes charitables, qui, animées des mêmes sentimens, voudront partager notre sollicitude et seconder nos faibles efforts. Nous présiderons par M. J. A. Baret, notre digne grand-vicaire, à la tête d'une commission dont nous inviterons plusieurs ecclésiastiques distingués et laïques notables de la ville à faire partie, à la distribution de ces secours. Cette distribution se fera sur la demande écrite et le rapport signé de MM. les curés et bourgmestres des endroits que cela concerne; et nous ferons publier dans les journaux la totalité des secours, et l'emploi détaillé qu'on en aura fait.

Agrérez, M. le bourgmestre, l'expression de mes sentimens affectueux.

Signé C., évêque de Liège.

(1) Cette somme est provisoirement déposée dans la caisse des souscriptions destinées aux blessés de la garde civique. Il lui sera donné ultérieurement une destination conforme à l'intention du donateur.

(2) Il se compose des provinces de Liège et du Limbourg.

ANNONCES.

1202

AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque.

S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1088. Plusieurs capitaux importans et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1211.

A VENDRE,

Rue des Brasseurs, N° 557, un cabriolet, un char-à-bancs non suspendu, une charrette, deux crics, une jument.

NAMUR, IMPRIMERIE DE MISSON ET C^o RUE DE L'ANGE.